

MUNICIPALITE DE SAINT-BENOIT  
REUNION  
ARRIVÉE : 31.05.2023  
N° : CA23003336



Dossier Suivi par :  
MERCERON Sébastien  
Tél : 02 62 48 89 83  
Mèl : sebastien.merceron@insee.fr

Mairie de SAINT-BENOIT

21 BIS RUE GEORGES POMPIDOU  
61  
97470 SAINT-BENOIT  
*Pour. Electoral*

Saint-Denis, le 23 mai 2023  
N°2023\_12416\_DR974-SES

**Objet : recensement de la population 2024**

Madame, Monsieur le Maire,

Comme chaque année, vous allez réaliser en 2024 le recensement des habitants de votre commune. Cette enquête se déroulera du **01 février au 09 mars 2024**.

Ce recensement est très important pour votre commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'État à votre budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces... La vidéo suivante résume votre rôle dans cette opération :



<https://www.youtube.com/watch?v=M-qGnqLc5eA&list=PLLFRO44HULrIW7q5EAhpwGzKBdz36PbL&index=18>

**La réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé** ces dernières années avec plus de 70 % de la population recensée qui répond par internet au niveau national, et 37 % au niveau de La Réunion. Les agents recenseurs que vous allez recruter pour cette opération devront proposer ce mode de réponse de manière systématique en première instance à tous les habitants.

**La préparation de l'enquête de recensement 2024 démarre dès maintenant.**

Celle-ci commencera par deux opérations très importantes qui doivent être réalisées avant le **30 septembre 2023** :

- **l'expertise légale de votre Répertoire d'immeubles localisés (RIL)**. L'échantillon de l'enquête de 2024 sera tiré à partir des adresses de ce répertoire.

Accusé de réception en préfecture  
N° 2023-12416-DR974-SES  
Date de télétransmission : 29/12/2023  
Date de réception préfecture : 29/12/2023



logements habitables interviendra directement dans le calcul de la population légale. Il est donc essentiel qu'il intègre les dernières évolutions du parc de logements de votre commune ;

- la validation de la **liste des communautés (internats, maisons de retraite, foyers, casernes...) situées dans votre commune**. Le recensement de la population vivant dans les communautés est effectué par l'Insee. Votre commune est concernée en 2024. Pour préparer cette opération, la liste exhaustive des établissements à recenser doit être établie conjointement par l'Insee et vos services. En revanche le recensement des gendarmeries composées uniquement de logements ordinaires est désormais effectué par les agents recenseurs de la commune, en même temps que les autres habitations de la commune. Ainsi, les occupants des gendarmeries peuvent répondre au recensement par internet, ce qu'ils font massivement d'après les expérimentations menées ces dernières années en la matière.

Ces deux expertises doivent être réalisées avec l'application informatique « Rorcal » mise à disposition de votre correspondant RIL.

Par ailleurs vous devrez désigner le **coordonnateur communal** qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Les missions du coordonnateur communal et du correspondant RIL nécessitent qu'ils soient à l'aise avec les outils informatiques simples. Le coordonnateur communal doit être disponible pendant la période de recensement (des estimations de la charge de travail induite sont disponibles en annexe de ce courrier) et le correspondant RIL doit pouvoir consacrer du temps à la mise à jour du RIL tout au long de l'année.

Un courrier ultérieur vous précisera les opérations suivantes à réaliser pour la préparation de l'enquête annuelle de recensement.

L'Insee reste à votre disposition. Vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre contact avec la personne dont les coordonnées figurent sur ce courrier, sous le logo Insee.

En vous remerciant du soin que vous apportez à la réalisation du recensement de la population, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur interrégional



Loup WOLFF

Annexes :

- Fiche d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement
- Fiche sur le rôle du correspondant RIL
- Fiche sur l'expertise des communautés

Accusé de réception en préfecture  
974-219740107-20231207-DEL115122023-DE  
Date de télétransmission : 29/12/2023  
Date de réception préfecture : 29/12/2023

